

« La moitié des intérimaires ont une sortie positive »

INTÉGRATION L'entreprise de travail temporaire d'insertion réalise près de 50 000 heures par an. Un outil de lutte efficace contre la précarité

BTP insertion est une entreprise de travail temporaire d'insertion créée en 2008 pour répondre à une obligation du code des marchés publics. L'art 14 de la loi de 2007 disposait que les maîtres d'ouvrage publics pouvaient intégrer des heures d'insertion dans ses marchés. Patrick Lacarrère, délégué général de la Fédération du BTP des Pyrénées-Atlantiques s'est chargé de mettre l'outil en place. « J'ai connu une expérience difficile avec l'A 65, se souvient-il. Nous avons

aidé Eiffage à recruter et nous n'avons pas pu intégrer ces heures par l'intérim. On les a perdues. »

Aujourd'hui, Patrick Lacarrère se félicite du chemin parcouru. Aux alentours de 50 000 heures par an, la structure fonctionne bien. Certes, le volume d'heures a connu une baisse de 17% entre 2013 et 2014 à cause du contexte difficile (52 245 heures en 2013 contre 42 862 heures en 2014 NDLR), mais le travail temporaire d'insertion

reste un outil pertinent de lutte contre la précarité et les discriminations. 86% de la centaine d'intérimaires inscrits dans son entreprise ont un niveau inférieur au BAC ou brevet de technicien. La grande majorité souffre de difficultés financières ou de mobilité. « Mais les entreprises jouent le jeu et les gardent, ajoute Patrick Lacarrère. Plus de la moitié des intérimaires ont une sortie positive avec des CDD de plus de six mois. »

O.D.



L'équipe de BTP insertion, Fanny Lapart et Sarah Soleilhavoup, accueillent les intérimaires. PHOTO DAVID LE DEODIC